

Biamba, le 5 octobre 1957.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

OBJET: Soumission.

a
KIBUNGU.



Monsieur l'Administrateur,

2997/FIN
12.10.57

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, par même courrier, sous pli recommandé et cacheté, ma soumission pour fourniture de 12 tonnes de ciment Portland artificiel pour la construction dite "GITE RWAMAGANA".

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. FELTZ

B. P. 19

BIUMBA (Ruanda)

Biumba, le 5 octobre 1957.

OBJET: Soumission pour fourniture
de ciment Portland artificiel
de Tororo : GITE RWAMAGANA.

ATA
2980/FINI
12.10.57

Je soussigné FELTZ Gaston, Simon, Joseph, domicilié B.P. 19

à BIUMBA (Ruanda), m'engage par la présente à fournir les matériaux ci-dessous renseignés, dans les délais et aux prix indiqués ci-dessous, rendu RWAMAGANA:

DOUZE (12) tonnes de Ciment Portland Artificiel au prix de TROIS MILLE CINQ CENTS FRANCS LA TONNE (3.500 frs) rendu Rwamagana.

Le marché sera soumis aux clauses et conditions du Cahier Général des Charges, régissant les entreprises des travaux de l'Etat dont je déclare avoir pris connaissance.

Toutefois:

1) Les livraisons qui ne seraient effectuées dans les délais convenus donneront lieu, par semaine de retard, à l'application d'une amende égale à 1% de leur valeur, toute semaine commencée étant considérée comme entière.

Le total de ces amendes ne pourra excéder 5% de la valeur des fournitures auxquelles elles se rapportent.

2) Il pourra être exigé le paiement d'un cautionnement, tel que prévu à l'art. 30 du cahier général des charges, mais dont le mode de paiement sera déterminé par lettre recommandée. Au lieu du dépôt en espèces qui serait éventuellement exigé, le sousmissionnaire pourra fournir un acte de caution bancaire à agréer par l'Administration.

Signature,

